

Rencontre entre conseillers MAE, chasseurs et agriculteurs – Visite de trois territoires de chasse équipés de bandes aménagées (Racour, Perwez et Loncée), le 8 mars 2012

Organisation : UCL ELI Agronomie et Faune et Biotopes asbl dans le cadre des subventions attribuées par la Wallonie (DGARNE – Direction du développement Rural) pour l'encadrement et le développement du programme agro-environnemental.

Rapporteurs : Alain Le Roi (alain.leroi@wallonie.be), Amandine Delalieux (adelalieux@faune-biotopes.eu) et Pierre-Yves Bontemps (pierre-bontemps@uclouvain.be) et Th. Walot (thierry.walot@uclouvain.be)

Les visites de terrain ont été organisées dans le cadre du « Groupe de Réflexion sur l'Agroenvironnement » - GRAE (www.grae.be). L'objectif est de favoriser les échanges entre conseillers MAE, agriculteurs et chasseurs.

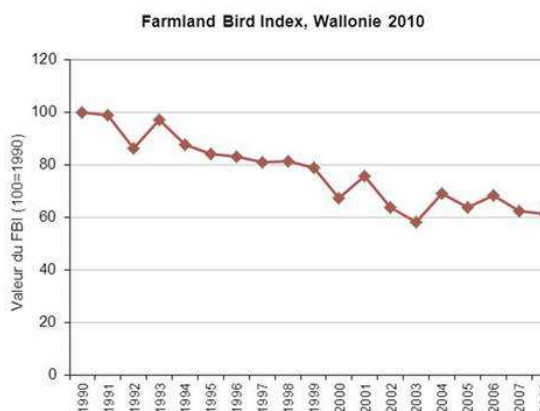
La note ci-après reprend les principales idées évoquées lors de l'après-midi. Chacun a reçu sur le terrain un dossier reprenant certains éléments commentés lors de l'après-midi¹. La liste des participants et leurs coordonnées se trouve en annexe.

Les rapporteurs se sont voulus aussi synthétiques que possible. De nombreuses nuances doivent sans doute être apportées aux idées de base reprises ici. Les lecteurs qui le souhaitent ne manqueront pas de faire circuler leurs remarques auprès des participants et des rapporteurs afin de poursuivre les échanges.

A. Eléments généraux

1. Les espèces d'oiseaux agricoles et l'évolution de leur abondance, une situation souvent critique

Les oiseaux des plaines agricoles, espèces autrefois communes, présentent depuis un certain nombre d'années une baisse de leurs populations, pouvant aller de 40 à 80% à l'échelle européenne. Parmi celles-ci, citons la Perdrix grise, la Caille des blés, le Vanneau huppé, l'Alouette des champs, le Pipit farlouse, le Moineau friquet, la Linotte mélodieuse, le Bruant jaune, le Bruant proyer, ... Ces espèces souffrent toutes, entre autres causes, des pratiques agricoles modernes intensives - taille croissante des parcelles, perte d'éléments structurant le parcellaire et/ou servant d'abris, raréfaction de la nourriture en été (insectes) et en hiver (graines, jeunes pousses). Ces éléments désertifient les plaines de culture du point de vue de la biodiversité et particulièrement des oiseaux non opportunistes. Ce déséquilibre accentue l'effet de la prédation sur ces espèces, dont certaines présentent des perspectives très sombres (Bruant proyer et Perdrix particulièrement – Voir à ce sujet l'évolution des effectifs par espèces et analyse des causes dans l'Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie paru en 2010).² Le Farmland bird index, indicateur de l'état des populations des oiseaux des campagnes (cf. Annexe 1), indique à cet effet une diminution de 40% en vingt ans.



¹ Contenu du dossier disponibles auprès des rapporteurs : Cahier de l'Agriculture (programme MAE en quatre pages) ; Dossier : MAE en Wallonie : 11 méthodes, 13 questions-réponses d'évaluation ; parcellaire agricole et aménagements MAE des territoires de Racour, Perwez et Loncée ; Participation, taux de participation et couverture des MAE (données 2010) ; liste des conseillers du programme MAE ; 1ers résultats de comptages en Hesbaye brabançonne dans des zones équipées et non équipées de bandes de hautes herbes ; Place des MAE dans la PAC et comme outil de gestion de l'environnement.

² D'après Th. Ory, AVES « Proyer & C°, PAC0 » : www.aves.be/index.php?option=com_content&task=view&id=282

2. PAC, développement rural et MAE

Depuis 1995, La Wallonie propose aux agriculteurs d'adhérer à différentes mesures agro-environnementales³.

Ces MAE, reprises dans le Programmes wallon de Développement Rural (PwDR) négocié auprès de la Commission européenne, font pleinement partie du deuxième pilier (Développement rural) de la Politique Agricole Commune et émanent d'un budget propre défini par les règlements européens.

La définition des aides MAE s'appuie sur un dépassement des bonnes pratiques agricoles et sur un manque à gagner pour l'agriculteur en échange de la fourniture d'un bien ou d'un service environnemental. Le montant des subsides est ainsi calculé sur base du manque à gagner moyen par hectare en Wallonie, en fonction du coût de mise en œuvre de la mesure et de la production éventuelle (foin, céréales extensives). Les engagements portent sur une durée de 5 ans, renouvelables.

Près de 54 % des agriculteurs wallons ont adhéré à ces MAE. Une part plus restreinte (11 % des exploitations agricoles) s'est investie dans un volet plus ciblé des MAE en compagnie de conseillers spécialisés qui assiste les agriculteurs dans leurs choix en accord avec les enjeux environnementaux du territoire et déterminent les cahiers des charges adaptés au contexte parcellaire.

Au niveau de l'aménagement des grandes plaines agricoles, la MAE la plus prisée est la tournière enherbée (900 EUR/ha, 2 600 km), assimilable à une bande de prairie maigre de fauche de 12 m de large, implantée en bordure de culture sans intrants et fauchée tardivement une fois par an (en maintenant une zone refuge de 2 m de large).

Au côté de cette « mesure d'appel », la Wallonie a développé depuis 2005 une MAE ciblée dite « Bande de parcelle aménagée » déclinée en diverses variantes : à vocation paysagère, d'accueil de l'entomofaune (abeilles sauvages et papillons), de lutte contre le ruissellement érosif, de conservation de la flore des champs ... ou d'accueil de la faune spécialisée des grandes plaines de culture, ce qui était l'objet de la visite.

Concrètement, il s'agit d'aménagements de 3 à 21 m de large destinés à restructurer/redécouper le parcellaire agricole et à restaurer ses fonctions d'abri et d'approvisionnement en nourriture. L'objectif est de « limiter » la taille des parcelles à max. 8 ha (superficie jugée favorable à la conservation de la faune des grandes plaines) sans pour autant les cloisonner complètement (ce qui diminuerait leur rentabilité en termes de travaux agricoles).

Dans la pratique, ces aménagements sont donc inclus au sein de la parcelle et s'arrêtent, idéalement, à une distance de pulvérisateur du bord de la parcelle de manière : ❶ à permettre aux machines agricoles de contourner l'obstacle, ❷ de déconnecter ces aménagements du maillage principal, ce qui réduit à la fois les couloirs de prédation et limite l'accès de ces aménagements aux promeneurs.



³ http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/LC47_FR.pdf

Objectifs :

- abris en toute saison pour la petite faune des grandes plaines de culture
- nourriture disponible lors des nidifications (insectes, feuillage et graines) et durant la période hivernale
- restructuration du parcellaire agricole → bande de hautes herbes pérenne

Actuellement, quelques 1 500 km de bandes aménagées (1 008 agriculteurs) sont implantées en Wallonie dont la moitié sont constituées de bandes « faune ».

Le montant du subside est de 1 250 euros par ha et par an, le montant de ces contrats correspondant à la perte de revenu moyenne sur une rotation type. L'attractivité de ce montant a été discutée, en regard de contrats proposés à 1600 ou 1800 euros pour louer une terre à un producteur de pomme de terre. Il faut cependant mettre en balance l'avantage d'une garantie de revenu de 1 250 euros pendant 5 ans avec le faible coût de mise en œuvre, en particulier dans le cas des bandes de hautes herbes redécoupant les blocs de culture et que l'on cherche à développer plus prioritairement actuellement.

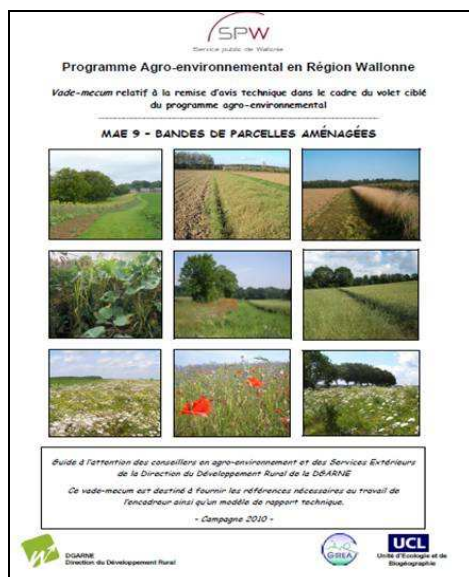
A noter que les règles de fixation de ces montants sont fixées par la Commission européenne qui cofinance les MAE. Il est permis d'y déroger sous certaines conditions et en l'absence de cofinancement européen (cas de la Flandre qui propose 1 600 EUR/ha).

3. Rôle du conseiller dans le programme MAE et mesure 9 « Bandes aménagées »

Le rôle du conseiller en MAE est d'apporter un encadrement, gratuit, pour la localisation, le dimensionnement et l'établissement des cahiers des charges spécifiques des mesures ciblées du programme. Il s'agit bien de conseil et non de contrôle, dans le sens où le conseiller est également là pour aider l'exploitant à surmonter les éventuelles difficultés techniques rencontrées sur le terrain (adaptations possibles des cahiers des charges) et rappeler, le cas échéant, le contenu des engagements. Son rapport technique d'encadrement valide leur exécution et est transmis à l'Administration.

L'action des conseillers se concentre sur les 3 mesures ciblées : expertise des Prairies à haute valeur biologique (M8), mise en place de Bandes aménagées (M9) et Plan d'actions agro-environnemental à l'échelle de l'exploitation (M10).

Comme vu plus haut, les bandes aménagées en faveur de la faune comportent plusieurs variantes simples ou élaborées de 3 à 21 m de large combinant une ou plusieurs parties semées de hautes herbes pérennes, de cultures le plus souvent annuelles mais parfois présentes 18 mois ou même deux ans, de cultures de légumineuses et de partie enherbées rases ou même hersées régulièrement.



Les conseillers bénéficient de formations régulières et travaillent à l'aide de guides techniques élaborés à l'initiative de l'Administration wallonne. Une liste des conseillers actifs dans les différentes parties de la Wallonie est disponible sur www.centredemichamps.be/pdf/mae_liste_conseillers_2011.pdf

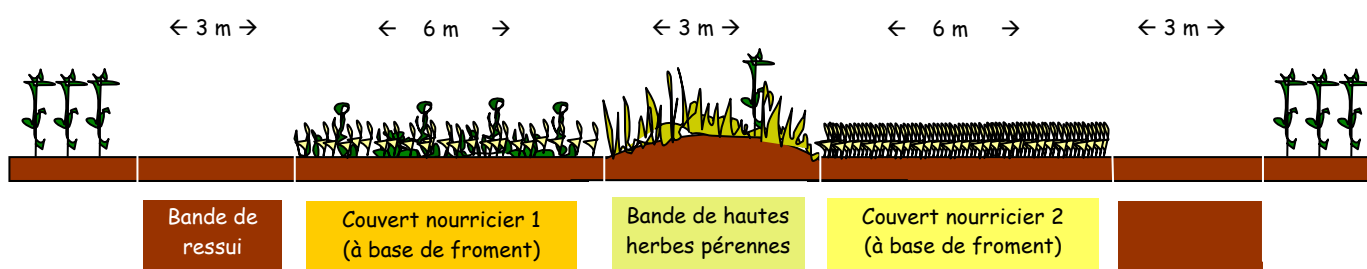
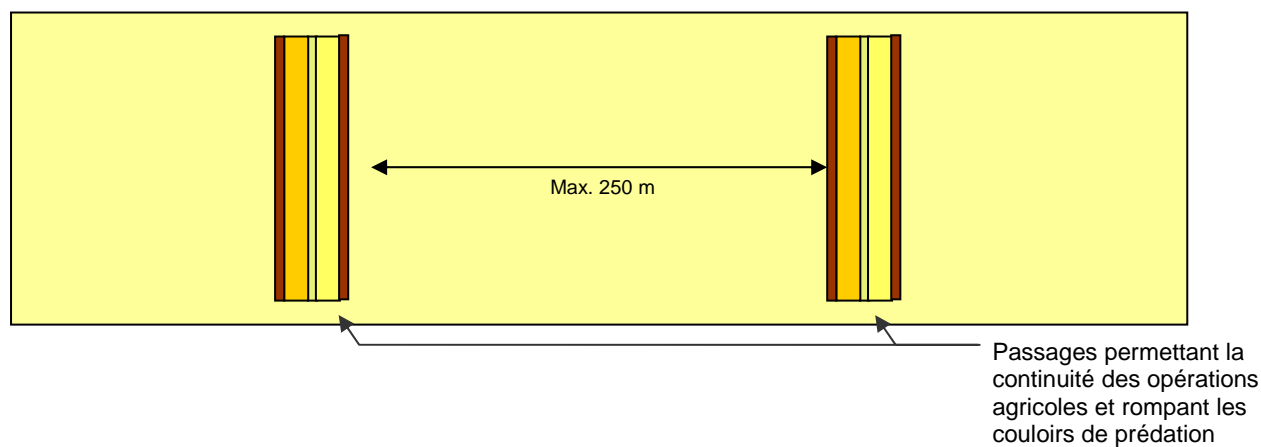


Schéma type, adaptable, des bandes « faune »



4. Les aménagements agricoles compensatoires aux projets éoliens

Légalement, avant d'implanter un parc éolien, des études d'incidences doivent identifier les enjeux environnementaux afin de prendre en compte les impacts, les minimiser et/ou les compenser. C'est ainsi que plusieurs promoteurs éoliens proposent d'implanter des mesures en faveur de la faune des plaines et ce dès le début de la construction du parc éolien.

Les impacts identifiés dans ce cas précis sont soit directs (ex: collisions), soit indirects (ex : modification des mouvements migratoires). Dans certains cas, les impacts pourront être partiellement compensés, c'est par exemple le cas des parcs présentant un impact négatif sur les populations de busards des roseaux, de perdrix grises, de Gorge-bleues à miroir,... pour lesquels des jachères faune analogues aux bandes aménagées du programme agro-environnemental seront très bénéfiques.

Dans d'autres cas, de nouvelles technologies permettent de minimiser les impacts (ex : lorsque les conditions atmosphériques, pluviométriques et de luminosité sont favorables aux mouvements des chauves-souris, les éoliennes modernes s'arrêtent automatiquement). Néanmoins, d'autres impacts indirects ne sont pas compensables (ex: les éoliennes induisent une perte d'habitat pour de nombreuses espèces à la recherche de vastes zones sans éléments verticaux tels que vanneaux huppés, alouettes des champs, ...). Il convient dans ce cas de préserver une bonne partie des plaines sans éoliennes.

Lorsque les impacts doivent être compensés par des aménagements (+/- 2ha par éolienne), certains exploitants agricoles s'engagent sous contrat avec le promoteur éolien à entretenir de manière extensive ces milieux favorables. Aux côtés des jachères faunes il peut s'agir de zones enherbées fauchées tardivement, de pâturages extensifs, de créations de mares, de plantations de haies,... Ces mesures sont mises en place pour la même durée de vie que les éoliennes (souvent 20 ans) mais sont dans la plupart des cas révisibles après 5 ans. Ces parcelles restent déclarées comme agricoles, sont éligibles aux primes PAC (« droits ») mais pas aux subventions MAE. Les promoteurs éoliens, nouveaux acteurs du monde rural, se doivent d'être pris en compte et d'être encadrés afin d'intégrer au mieux et même développer la faune sauvage à l'occasion de tels projets industriels.

5. Chasse au faucon (voir aussi le site www.faucons.com)

Quelques éléments de base de la chasse au faucon ont été présentés lors du passage sur le territoire de Perwez. On a retenu :

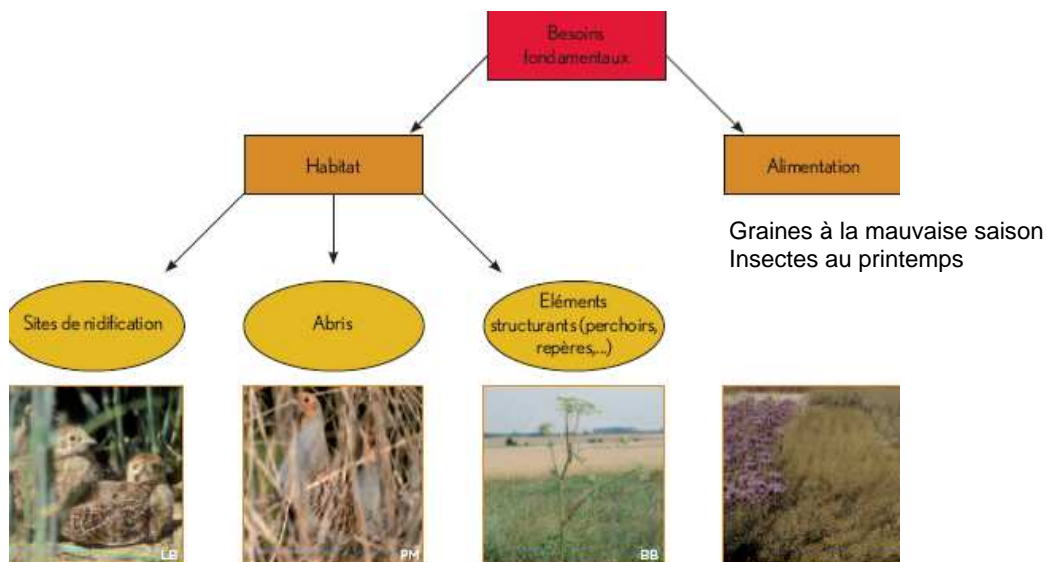
- le gibier de prédilection et quasi unique en Wallonie est la perdrix. Le faucon pèlerin est utilisé pour la chasse (oiseaux d'élevage obligatoirement) ;
- le prélèvement est faible parce que le moment de « chasse effective de l'oiseau » nécessite toute une approche et, d'autant plus qu'à Perwez il n'y a que deux compagnies de perdrix ;
- la chasse se fait en combinant l'utilisation de chiens d'arrêts qui détectent les perdrix ; le faucon est lâché une fois le chien en arrêt et monte ; plus il monte haut et plus le chasseur apprécie ; le chien fait lever les perdrix et le faucon plonge pour capturer la perdrix (la vitesse atteinte : plus de 200km/h) ; c'est l'autre moment particulièrement apprécié par les amateurs.

B. Maillage écologique des plaines de culture

6. Maillage écologique des plaines de culture : Un déficit chronique en quantité et en qualité pour répondre aux besoins des espèces de la faune sauvage



Pour toutes les espèces animales non opportunistes que l'on veut favoriser dans des plaines de culture (oiseaux des champs, lièvre également), il manque presque partout et dans une mesure très importante l'un ou l'ensemble des éléments essentiels à leur alimentation et à leur reproduction.



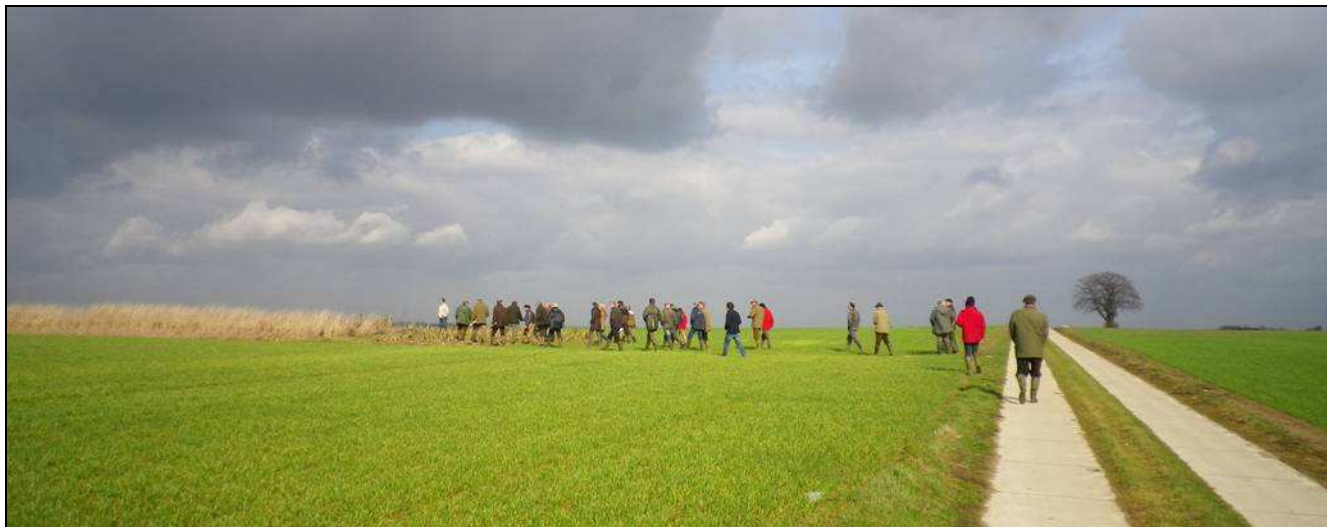
Dans les trois zones visitées, on se trouve bien en dessous de la proportion de surfaces agricoles susceptibles de répondre à ces besoins (cas de la zone de Perwez avec comme seule contribution les bandes aménagées où l'on est à 2 km de bande herbeuse par 100 ha et un **potentiel maximum** de 1.5% de culture dédiée à la faune - voir plus loin les points dédiés à la question de la qualité des aménagements).

7. Le rôle d'abri et alimentaire des bandes aménagées

En fonction du paysage et de la présence notamment de prairies aux bordures plus naturelles par exemple et de haies basses libres, les bandes aménagées du programme MAE peuvent **sous certaines conditions de qualité** remplir en complément ou « à titre principal » les différentes fonctions évoquées plus haut.

Par exemple pour ce qui concerne l'abri dans la plaine, on a vu à Racour qu'en l'absence de haies basses libres ou buissons, les bandes assez larges en plaine avec des choux bien développés servent d'abris contre d'éventuels prédateurs mais aussi jusqu'à un certain point contre les intempéries. La même fonction pourrait être remplie - sans doute mieux d'ailleurs - en complément

avec des tronçons de haies basses sur les bandes de hautes herbes⁴. Une base de petits éléments arbustifs pérenne et qui peuvent être facilement éliminés au besoin est certainement indispensable et plus « fiable » qu'une culture de choux qui est parfois aléatoire et en tout cas fort contraignante du point de vue technique si on veut s'assurer d'une présence continue dans le temps sur une portion de territoire. A noter toutefois que le bruant des roseaux⁵ qui est une espèce de passereau peu banale en Wallonie apprécie particulièrement les cultures de chou en hiver.



Dans les trois sites visités les perdrix se réfugient dans les bosquets ou haies en périphérie ou dans la plaine (cas de Loncée) en hiver. Dans la plaine nue ou même « équipée » de bandes de hautes herbes, elles n'y trouvent vraisemblablement pas de conditions satisfaisantes à cette saison mais s'y retrouvent cependant pour nicher et élever leurs petits. A Loncée par exemple, c'est la replantation de quelques centaines de mètres de haies qui a été déterminant pour la fixation de la perdrix il y a une quinzaine d'années, les bandes aménagées ayant ensuite consolidé cette présence.

Les bandes de hautes herbes sont par ailleurs nécessaires pour diviser le parcellaire, utiles comme abris mais pas suffisantes.

B. Objectifs concrets en matière de qualité écologique et cynégétique

8. Objectifs quantitatifs du maillage de la plaine agricole

Du point de vue quantitatif, les valeurs guides fixées en Grande-Bretagne (RSPB ou Natural England par exemple), fixent les valeurs objectives suivantes :

- la **structure de linéaires de type « hautes herbes⁶ »** (haies basses libres avec ourlets embroussaillés ou enherbés, fossés, berges ou talus occupés par des hautes herbes, aménagements agro-environnementaux présentant ce type de caractéristiques, ...) devrait s'étendre sur **7 km par 100 ha** pour répondre aux exigences de la perdrix.

A noter que ces espaces permettent un abri avec une possibilité d'y nicher - ou de préférence à proximité dans les champs de céréales le plus souvent⁷ – mais aussi des possibilités d'y trouver des insectes qui y sont abondants à la bonne saison (d'où le nom de « beetle bank », « bande à carabes » qui leur est donnée en anglais. Ces insectes sont consommés par les oiseaux des champs à la bonne saison (caille, bruant proyer, bergeronnette printanière, ...).

⁴ Essences suggérées pour des haies basses libres denses : viorne, fusain, cornoillier, groseillers, églantier, cassis ; plantation sur deux rangs, par groupe de 5 arbustes et après broyage et travail du sol puis paillage et protection de la plantation contre lièvre et chevreuil) de sorte à fournir abri et perchoirs naturels aux oiseaux ; nécessité de tronçons < 5m pour éviter de ne pouvoir les supprimer sans permis, cf CWATUPE).

⁵ Oiseaux en migration. Un bruant des roseaux a été observé lors de l'arrêt à Racour à l'arrivée du groupe en bordure d'une bande comportant une assez belle densité de choux.

⁶ La perdrix y niche parfois ou, plus souvent dans les 10 ou 20 mètres du froment en bordure.

⁷ Cas de la perdrix, de la bergeronnette printanière, de la caille et du bruant proyer très probablement.

La division des grands blocs par des bordures de hautes herbes est l'une des priorités des conseillers MAE. Les hautes herbes ne nécessitent que peu d'entretien (un passage pour la lutte contre les chardons, orties et rumex suffit lorsqu'elle sont bien implantées). Les annexes broyées ou hersées régulièrement (bandes de ressui) ne nécessitent pas d'interventions complexes même si le passage régulier est indispensable et le montant de 1250 euros par ha devrait être assez attractif pour « occuper » jusqu'à 9% des cultures (9 m de large par ha possible : 3 m hautes herbes + 2 x 3 m de bandes hersées ou broyées régulièrement). Une implantation bien réfléchie en fonction des largeurs de pulvérisation avec des passages à chaque extrémité d'une largeur ad-hoc permet de tourner autour de la bande sans gêner le travail (implantation à réfléchir de sorte à avoir le plus souvent possible la même culture des deux côtés de la bande). Le travail avec des GPS rend cette implantation relativement aisée.

- Pour fournir des **graines** aux espèces qui restent chez nous en hiver (la perdrix surtout, bruants jaunes, peut-être certains bruants proyers) ou qui y passent en migration (bruant des roseaux, bruant proyer, linotte, pinson du nord, ...), il est par ailleurs recommandé par la littérature anglo-saxonne d'équiper la plaine agricole par au minimum **1 hectare pour 100 ha de cultures non récoltées et produisant des graines**. Ces « cultures » sont associées ou non aux éléments de hautes herbes.

A noter que dans les territoires visités on devrait se trouver dans des « ordres de grandeur » de ces valeurs objectifs (2 km pour 100ha à Perwez, un potentiel (actuellement sous luzerne de 1.5% de cultures « faune » et avec des populations de perdrix modestes mais que les chasseur arrive à conserver (à noter que la pratique de l'agraineage y contribue souvent encore probablement pour beaucoup).

Une étude préliminaire de cas (2 500 ha inventoriés en Hesbaye brabançonne) et réalisée en 2011 dans le cadre de l'évaluation des MAE (technique de la repasse en février, mars et avril) a montré une tendance à l'existence d'une relation entre la densité de bandes de hautes herbe et la densité de perdrix mâle répondant à l'enregistrement.

9. Objectifs qualitatif des aménagements agro-environnementaux

De la qualité des aménagements dépend l'importance des effets attendus sur la petite faune.

La localisation est essentielle : les bandes de hautes herbes recoupent les blocs avec une distance entre elles (ou des structures analogues) de 150 à 200m. Les hautes herbes sur quelques mètres de large en bordure de bois où à moins de 2 ou 300 m n'ont que peu d'impact sur les oiseaux des champs (effet positif cependant sur le lièvre, le faisan, le chevreuil). A ce sujet il a été confirmé sur le terrain que les bandes de hautes herbes jouent aussi un effet important dans la plaine pour favoriser le lièvre.

Pour **les parties de hautes herbes la présence d'arbustes semble nécessaire** comme perchoirs (proyer, bruant jaune), repères et abris (perdrix).

A Perwez, la complémentarité entre les bandes de hautes herbes, le froment et des tas de fumiers semble un élément important pour la nidification de 5 à 10 « couples » de bruants proyers. Ces tas de fumiers sont aussi des points de concentration des moineaux friquets (haie à proximité) en début d'hiver et en plein champ des bergeronnettes printanières.

Pour les parties de cultures destinées à produire des graines :

La fonction alimentation hivernale doit être fournie par des sources diversifiées. Le chou peut contribuer à cette fonction en seconde année (montée en graines + nombreux insectes attirés par les fleurs).

10. Quelques difficultés techniques de gestion des aménagements

① **Salissement des cultures** (chardons, chénopodes, rumex, ...). Ce problème est souvent mis en avant. Plusieurs voies d'amélioration sont possibles, à savoir :

- Le raisonnement des successions (rotations) : Intercaler une culture « nettoyante » (trèfle violet/luzerne par exemple pour 18 mois ou deux ans ou trèfle incarnat, phacélie, sarrasin, tournesol pendant un an ; l'alternance de cultures de printemps (mélanges divers) et d'hiver (froment ou mélange froment/triticales) ;
- Le labour ;
- L'utilisation de la technique du faux-semis (souvent possible à faire au moment de la préparation des betteraves, attention à semer moins profond !) ;
- La lutte localisée contre chardons et rumex de manière systématique avec trois passages par ans.

L'échec de certains semis (limaces, annuelles indésirables en excès, ...). En cas d'échec il existe des solutions intermédiaires pour une bonne couverture du sol (mélange sarrasin-phacélie -tournesol par exemple) qui permet « d'attendre » octobre pour un semis d'hiver (triticale-froment).

② **Développement peu satisfaisant de certaines cultures.** Le chou par exemple reste souvent chétif alors que pour le garder deux années (abri, floraison, insectes, graines) il faut en assurer un bon développement. C'est une culture exigeante en azote, sa réussite n'est donc possible qu'en première année d'aménagement (le sol reste très fertile) ou après 18 mois ou deux ans de légumineuses.

Une solution testée à Racour est de semer de la luzerne avec le chou pour maintenir un niveau satisfaisant de fertilité (fixation d'azote par la luzerne sous réserve qu'elle ait bien été inoculée par rhizobium meliloti ou que le sol contienne la bactérie). La meilleure solution reste certainement de faire alterner aux mêmes endroits le chou (dominant mais en mélange avec du froment par exemple) avec un couvert de légumineuses.

C'est un rôle essentiel du conseiller du programme MAE que de proposer des solutions techniques pour prévenir et résoudre ces questions. Les cahiers des charges peuvent être adaptés en fonction des constats de terrain. A Loncée par exemple, on a vu que dans les parties de hautes herbes la fétuque (rouge semble t'il) a pris le dessus sur le dactyle, ce qui est exceptionnel. Dans ce cas on peut en profiter pour ressemer des hautes herbes sur la partie initialement réservée aux cultures et inversement un mélange très riches en choux associé de céréales et de radis fourrager pourrait être semé pour fournir un abri pendant l'installation de la nouvelle bande de hautes herbes.

11. Prédateurs naturels

Dans tous les territoires de chasse il y a une destruction importante de renards qui sont fortement incriminés dans l'échec du développement des populations de perdrix (+ effet important sur les faisans).

Pour ce qui concerne les rapaces et particulièrement le busard, il y a un consensus sur les idées suivantes :

- Les perdrix sauvages «se défendent » bien contre les busards ;
- La prédation par les busards est faible (très peu – de l'ordre de 10 couples au maximum - de busards présents au moment de la reproduction => pression par définition faible mais à un moment où la perdrix est exposée à la prédation) ;
- La prédation peut avoir un effet déterminant là où les densités de perdrix sont faibles (c'est le cas dans la plus grande partie de la Wallonie) et donc dans ces endroits être un facteur limitant à un redéveloppement éventuel si les conditions du milieu sont rendues plus favorables (cf. « conservation de la faune sauvage et conflits sociaux – La perdrix grise et le busard Saint Martin dans le Centre-Nord de la France », E. Bro et al., Faune sauvage, 268, septembre 2005).

12. Autres difficultés au développement des aménagements – facteurs « humains »

Lorsque le chasseur est le promoteur des aménagements, il n'obtient souvent l'adhésion des agriculteurs non chasseurs que très difficilement. Des solutions sont à rechercher dont certaines sont déjà en application, d'autres à développer.

La prise en charge financière de certains travaux par d'autres acteurs que l'agriculteur existe déjà du fait d'initiatives personnelles (coût des semences, travail d'entreprise). On ne peut qu'inciter à développer ce type de partenariats en y incluant d'autres acteurs locaux qui peuvent prendre en charge tout ou partie des étapes techniques en appui aux agriculteurs. On peut en effet comprendre qu'à moins d'être chasseur ou très sensibilisé aux questions écologiques concrètes, un agriculteur ne s'engage pas aisément – même pour un dédommagement substantiel – à mettre en place quelques hectares d'une culture pour la faune alors que la moindre de ses cultures couvre plusieurs dizaines d'hectares.

Les pistes à suivre sont les suivantes :

- un agriculteur se « spécialisant » et effectuant les travaux pour lui et ses collègues ;
- intervention d'organismes tiers (Parc Naturel ?) qui pourraient prendre en charge financièrement ou concrètement certains aspects pour les agriculteurs (lutte contre les chardons, entretien des bandes hersées et broyées par exemple, voire la planification des semis et même leur exécution via une entreprise plus spécialisée par exemple).

A noter toutefois, et c'est un point essentiel, que la diversité des aménagements renforce la qualité des grandes plaines agricoles en matière d'accueil de la faune. Confier la gestion de l'ensemble des aménagements d'un village à un même entrepreneur peut entraîner un risque de banalisation des couverts (un seul type de couvert implanté le même jour et détruit/renouvelé en une fois).

Conclusions

En conclusion, les bandes aménagées pour la faune des champs comme telles peuvent très certainement améliorer la situation de la faune des champs. Des résultats locaux encourageants sont notés, l'année 2011, très bonne pour la reproduction des perdrix en tout cas n'y est pas étrangère.

Globalement, si on se réfère aux valeurs objectifs avancées par les spécialistes anglais, on est cependant encore certainement 10 fois en dessous des surfaces et longueurs souhaitables pour espérer un changement global et durable des tendances en matière d'évolution des populations d'oiseaux des champs et particulièrement de perdrix.

Les cahiers des charges sont en amélioration continue de même que le développement des solutions techniques et l'encadrement par les conseillers.

Reste qu'une promotion importante est à faire et que des progrès pourraient surtout venir d'une « organisation collective locale » pour la mise en oeuvre sur le terrain ce qui permettrait à certains agriculteurs prêts à mettre des terres à disposition de se décharger d'une planification et de travaux pour lesquels il n'ont pas d'affinité.

Dans le fil de cette idée, l'asbl Faune & Biotopes mène, depuis le 1^{er} février 2012, un projet financé pour cinq années par le SPW. Le projet, intitulé : "2000 ha, sinon rien !", vise à développer les populations de la petite faune des plaines (Perdrix grise, Bruant proyer, Alouettes, etc.) sur de grandes étendues (minimum 2000 ha), qui correspondent aux besoins des populations des espèces précitées, en impliquant de multiples acteurs.

L'amélioration de l'état de conservation de la petite faune sauvage des plaines, dont le petit gibier, passe par deux éléments essentiels :

- une gestion coordonnée à large échelle (plus de 2000 ha), en adéquation avec les exigences écologiques des populations ;
- une gestion intégrée faisant participer l'ensemble des acteurs, pour donner au projet le plus de chances de succès à long terme (autorités locales, agriculteurs, sylviculteurs, gestionnaires de territoires de chasse, environnementalistes au sens large, propriétaires fonciers, organismes de gestion de l'eau, administrations, etc).

Annexe 1 – Suivi et état des lieux des populations d'oiseaux des champs en Wallonie

Les oiseaux qui dépendent principalement des prairies et des cultures connaissent un recul majeur depuis plusieurs décennies, en Wallonie (voir tendances du programme Socwal dans les fichiers joints), comme ailleurs en Europe (voir Farmland Bird Index – note ci-dessous). Les effectifs nicheurs se réduisent sensiblement, parfois de manière considérable. L'Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie montre une baisse de plus de 80% chez l'Alouette des champs, le Bruant proyer, la Linotte mélodieuse, le Moineau friquet, la Perdrix grise, le Pipit farlouse, le Tarier des prés et la Tourterelle des bois. Certains granivores, tel le Bruant proyer, sont maintenant menacés de disparaître dans un futur proche. En parallèle, les aires de répartition se fragmentent ou se contractent : des régions entières sont maintenant délaissées. Des diminutions s'observent également en migration et lors de l'hivernage en Wallonie.

La raréfaction des habitats favorables comme abris, sites de nidification et de nourrissage tout au long du cycle annuel est le principal problème de conservation (la prédation n'étant qu'un facteur aggravant). Cette situation réduit la productivité des nicheurs (nombre de jeunes à l'envol par couple) et la survie des espèces, en particulier en fin d'hiver faute de nourriture pour les granivores.

Cet état de fait est principalement la conséquence de la considérable intensification de l'agriculture et de la "steppisation" des campagnes. Le problème est global pour la biodiversité, vu les raréfactions similaires de la diversité florale, des insectes et d'autres invertébrés, y compris la faune des vers de terre.

De ce fait, des synergies et non des antagonismes sont à privilégier entre biologistes, chasseurs et agriculteurs car seules des mesures touchant une proportion suffisante du territoire (3-5% au moins) sont susceptibles d'inverser les dynamiques régressives des populations et de permettre la survie de populations viables (on parle souvent de noyaux de plus de 500 individus en ce cas).

Dans ce contexte, il faut viser conjointement le développement de MAE utiles à la fois pour offrir durablement

- une forte alimentation en automne-hiver (produire de la graine en quantité) et en période de reproduction (insectes et graines),
- et des abris (météorologiques, anti-prédateurs) ainsi que des sites de nidification (strates herbacées et arbustives).

L'action de la Région doit donc être encouragée, poursuivie et amplifiée dans le domaine.

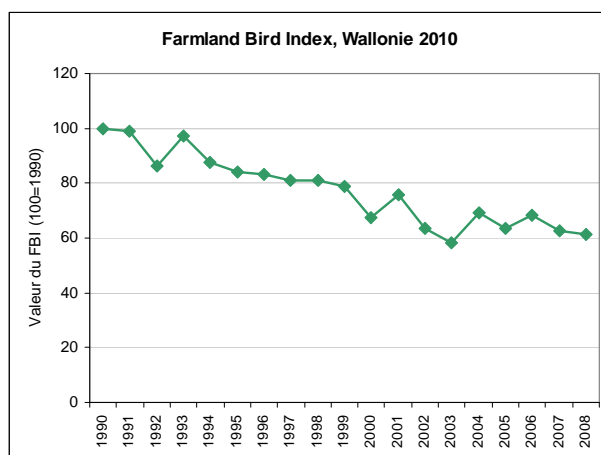
Le rôle essentiellement positif des rapaces, comme prédateurs majeurs de micro-mammifères (nb le renard mérite aussi un peu de respect à ce propos ...), est à souligner. Les concernant, la Wallonie a de surcroît une responsabilité vis-à-vis de 8 espèces patrimoniales et figurant dans l'annexe 1 de la directive Oiseaux qui nichent dans les régions agricoles de Wallonie.

Note : Qu'est ce que le Farmland Bird Index ?

Le Farmland Bird Index (FBI) est un indicateur Eurostat de « développement durable – thématique de la gestion des ressources naturelles ». Le caractère « normalisé » et validé à l'échelle de l'Union Européenne de cet indicateur constitue un argument majeur pour envisager son utilisation pour l'évaluation de l'impact de programmes environnementaux en agriculture dans le cadre de la politique de développement rural.

Le FBI est un indice agrégé d'estimations des tendances démographiques pour un groupe sélectionné d'espèces d'oiseaux nicheurs dépendant des terres agricoles pour leur nidification ou pour leur alimentation. Pour la Wallonie, les espèces incluses dans l'indice sont les suivantes (ordre alphabétique) : Alouette des champs *Alauda arvensis*, Bergeronnette printanière *Motacilla flava*, Bruant jaune *Emberiza citrinella*, Bruant proyer *Miliaria calandra*, Corbeau freux *Corvus frugilegus*, Etourneau sansonnet *Sturnus vulgaris*, Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*, Fauvette grisette *Sylvia communis*, Hirondelle rustique *Hirundo rustica*, Linotte mélodieuse *Carduelis cannabina*, Moineau friquet *Passer montanus*, Perdrix grise *Perdix perdix*, Pipit farlouse *Anthus pratensis*, Tarier pâtre *Saxicola torquatus*, Tourterelle des bois *Streptopelia turtur*. Chaque espèce intervient de manière égale dans l'indice. Le détail de l'indicateur et ses limites figurent à la page internet suivante :

[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/structural_indicators/documents/en073 -
_Farmland_bird_index.pdf](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/structural_indicators/documents/en073_-_Farmland_bird_index.pdf)



Jean-Paul Jacob
 Télétravail : Grand-rue 34, 6747 Châtillon
 063.217855, jp-jacob@aves.be

L'Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie 2001-2007

Depuis sa sortie, l'Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie connaît un rapide succès. Pour chacune des 173 espèces d'oiseaux, indigènes et exotiques acclimatés, trouvées entre 2001 et 2007, ce livre présente les cartes commentées de leur répartition, de leur abondance et de l'évolution du peuplement, complétées d'une description des habitats fréquentés. L'évolution globale de l'avifaune nidificatrice et la nouvelle liste rouge des espèces menacées sont ensuite proposées. Enfin, comme un atlas est un instantané d'une histoire en continuelle évolution, un dernier chapitre évoque 20 espèces qui ont niché avant 2001 et 3 apparues après 2007.

Richement illustré (plus de 500 photos) et documenté, l'Atlas se veut accessible à un large public. Cet ouvrage collectif constitue une mine d'informations et, à coup sûr, est la pierre angulaire sur laquelle pourront s'appuyer le suivi de l'état de l'environnement régional et nombre d'actions de conservation de la Nature.

L'Atlas est une publication d'Aves et du Département de l'Etude du milieu Naturel et Agricole (DEMNA – Service public de Wallonie). Ce livre de plus de 500 pages au format A4, avec couverture hardback, est le cinquième de la Série « Faune – Flore – Habitats ».



OBTENTION :

Boutique verte de Natagora
 Rue Fusch, 3 – B-4000 Liège – tél. +32 (0) 4/250 95 90
 Commande en ligne via www.boutique-verte.be

L'Atlas peut également être obtenu au siège de Natagora à Namur (rue Nanon, 98) pendant les heures ouvrables, à Bruxelles (après-midi au local d'Aves, rue Marie-Thérèse, 87 – 1210 Bruxelles) et à l'Aquascope Virelles.

39,90 €

(10 % de réduction pour les membres Aves-Natagora)
 + frais d'envoi éventuels

Annexe 2 - Extraits du Vade-mecum MAE 9 – « Bandes aménagées » relatif aux bandes faune

1.2. Intérêt des différentes plantes pour les oiseaux des plaines (consommation de graines)

	Lin	Chou	Colza	Moutarde	Quinoa	Tournesol	Luzerne	Maïs	Millet, sorgho, alpiste	Blé	Radis fourrager
Oiseaux hivernants près des haies											
Bruant jaune					△	△			▲	▲	
Bruant proyer					▲	△		△	▲	▲	
Chardonneret	▲		▲		△	△			▲		
Moineau friquet		△	▲		▲					△	△
Verdier d'europe	▲	▲		▲	▲	▲	▲		△	△	△

Oiseaux hivernants se nourrissant au sol											
Accenteur mouchet		▲			▲						△
Bruant des roseaux	△	▲	▲		▲						△
Corbeau freux								▲		△	
Faisan		▲			△			▲		△	△
Grive musicienne		▲									△
Linotte mélodieuse	△	▲	▲		△						△
Perdrix grise		▲						△	△	△	△
Pigeon ramier	△	△	△					△		△	

Intérêt de ces plantes pour les autres oiseaux (été)											
Alouette	△	△			▲				△	▲	△
Caille des blés									△	△	

- ▲ Information validée par des études scientifiques
 △ Information basée sur des observations de terrain en Wallonie



Chou : Le chou est une plante intéressante dans les mélanges à destination de la faune :

- Plante couvrante poussant en hauteur (protection contre les prédateurs) tout en laissant un large espace circulant au sol ;
- Refuge à insectes (chenilles de piérides, larves en tout genre, ...)
- Abri vert durant l'hiver.
- Croissance rapide sur sol fertile avec développement rapide d'un port érigé et étalé assurant une bonne concurrence vis-à-vis des adventices.
- En deuxième année, il fournit de nombreuses graines. Il ne doit cependant être conservé 2 années consécutives que s'il est bien développé (50 cm de haut et 60 % de recouvrement).
- A utiliser en dose faible car sinon trop couvrante.



Phacélie : originaire d'Amérique et largement utilisée comme couvert hivernal durant l'interculture, la phacélie, très mellifère ne présente cependant d'attrait que pour les abeilles domestiques principalement. Son utilisation permet de couvrir le sol et de protéger les jeunes plantules. Son impact paysager n'est pas dédaignable.

Du point de vue de la gestion du sol, il est conseillé de pratiquer un faux-semis lors du renouvellement d'une bande ayant porté de la phacélie afin d'éviter son surdéveloppement.



Sarrasin : Plante annuelle intéressante sur sol pauvre. Sa germination et sa croissance rapides en font une plante étouffante et nettoyante concurrençant les adventices et couvrant le sol rapidement en gardant toutefois de larges passages pour la faune. La production de graines ne présente que peu d'intérêt pour les oiseaux hivernant, en revanche la plante est très mellifère et attire des insectes en été. Attention au risque de verse sur sol riche et de gelées pour les semis trop hâtifs.



Millet, sorgho et alpiste :

De petite taille, les graines de millet et de sorgho constituent une source non négligeable d'amidon, de vitamines et de sels minéraux pour les petits granivores tels que bruants, chardonnerets, verdiers et pinsons. Ces plantes offrent un couvert intéressant et relativement circulant au sol et peut servir de tuteur pour d'autres cultures.

L'alpiste est également très apprécié.





JLD

Lucerne : Légumineuse vivace, résistante à la sécheresse estivale grâce à ses racines profondes, moins dense à la base que le trèfle blanc, la luzerne attire bon nombre d'insectes particulièrement prisés par les jeunes perdreaux et cailletaux.



Lin et caméline : Plantes annuelles à croissance rapide. Le lin apporte une bonne production de graines, étalée dans le temps, riches en protéine et énergétiques. La caméline quant à elle, en plus de produire énormément de petites graines, est une plante au fort pouvoir couvrant et ne versant pas facilement. La base peu dense permet une bonne circulation des oiseaux sur le sol. Elle diminue en outre la pression des adventices.



Radis fourrager : Culture intéressante par sa grande vitesse d'installation et sa croissance rapide sur sol fertile (pouvant atteindre 1 m de haut), assurant une bonne concurrence vis à vis des adventices, le radis assure une grande production de graines et favorise la présence d'insectes. Les graines, protégées dans des capsules (appelées siliques) seront consommées jusque tard en hiver.



Tournesol : Plante annuelle de haute taille, le tournesol offre, en plus d'être visité par de nombreux insectes, des graines très appréciées l'hiver par certains oiseaux granivores (verdiers, pinsons et moineaux notamment). Elle a en plus l'avantage de servir de repère, voire de perchoir pour certains oiseaux presque tout au long de l'année.

- Il est intéressant de ne pas exclure d'autres légumineuses (i.e. trèfle incarnat, sainfoin). Ces légumineuses constituent d'excellents réservoirs d'insectes.
- Afin d'éviter tout risque de destruction massive d'insectes que l'on souhaite favoriser dans les aménagements en faveur de la faune, il convient de proscrire l'utilisation de semences traitées à l'aide d'insecticides (enrobage).

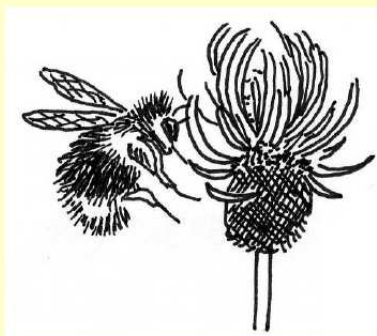
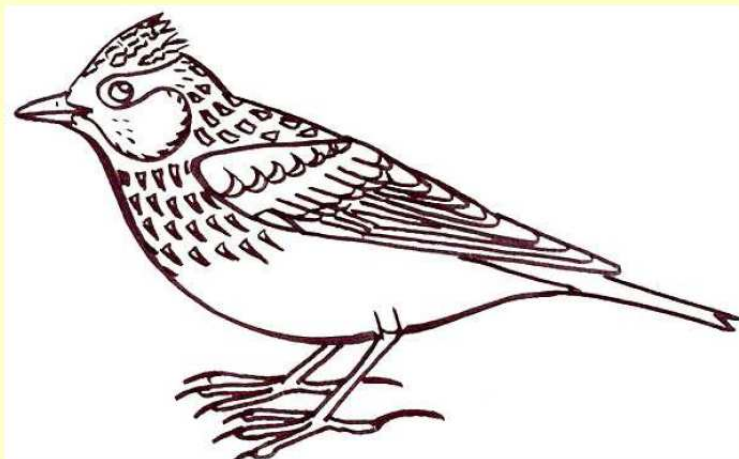


Mélange millet-lin-chou-phacélie-sorgho



Mélange froment-chou-sarrasin-phacélie

BORDURES DE CHAMP NATURELLES



Programme de développement rural Mesures agro-environnementales

Infos :



Service public de Wallonie – Direction
Générale de l'Agriculture, des Ressources
Naturelles et de l'Environnement

Direction du développement rural Wavre : Tél.
010/223 761 ou : www.grae.be



Graphismes : F. Laruelle

**Exemple d'affiche utilisée pour prévenir le public de l'intérêt de respecter les bandes
« faune » mises en place par l'agriculteur (disponible auprès des conseillers MAE)**